



Communiqué de presse

16 décembre 2008

Bilan positif de la Présidence française de l'Union européenne en matière de lutte contre les drogues avec l'adoption du nouveau plan d'action drogues de l'UE

Réuni aujourd'hui à Bruxelles pour une dernière réunion du Groupe Horizontal drogues (GHD) sous Présidence française de l'Union européenne, Etienne Ataire, Président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), et ses homologues européens se félicitent des avancées en matière de lutte contre les drogues à l'échelle européenne au cours de ces six derniers mois.

La Présidence Française, les Etats membres et la Commission Européenne ont en effet décidé de donner une nouvelle impulsion aux politiques européennes en la matière par l'adoption du **nouveau plan d'action drogues pour la période 2009-2012**.

Approuvé le 8 décembre par le Conseil des ministres de l'Union Européenne, ce plan se veut plus pragmatique, plus concis et plus ambitieux que le précédent (2005-2008). L'objectif du plan est de fournir un cadre cohérent au niveau de l'UE pour l'adoption de mesures préventives et répressives permettant la réduction de l'offre et de la demande de drogues. Le plan a pour but ultime de diminuer sensiblement l'importance de la consommation de drogues au sein de la population et de réduire les dommages sanitaires et sociaux inhérents à la consommation et au trafic de drogues illicites.

Le plan d'action se divise en 4 grands axes :

Coordination/réduction de la demande

- Pour mobiliser l'opinion publique européenne, la Commission européenne lancera en juin prochain avec les Etats membres **une initiative baptisée « alliance européenne contre la drogue »** qui donnera l'occasion à la société civile (écoles, entreprises, administrations, associations) de manifester leur engagement pour contribuer à résoudre les problèmes de drogue.
- Parce que la drogue n'est pas qu'un problème de jeunes, les **actions de prévention s'adresseront aussi aux adultes sur les lieux de travail**. Un autre axe d'effort en matière de prévention sera la **poly-toxicomanie** (usage combiné de plusieurs substances illicites ou licites, notamment l'alcool).
- Pour améliorer la prise en charge des toxicomanes, il est prévu de **mutualiser les bonnes pratiques** et de **définir des normes de qualité** au niveau de l'Union européenne en matière de prévention, traitement et réduction des risques liés à l'usage de drogues.

Réduction de l'offre

- Pour mettre la technologie au service de la lutte contre les trafics, un système européen de profilage scientifique des drogues saisies sera mis en place, qui permettra de relier des affaires en reconstituant les filières d'approvisionnement à travers toute l'Union.
- Pour briser la loi du silence, les Etats membres sont invités à mettre en place des **dispositifs de protection des témoins menacés (repentis)** et à coopérer pour renforcer encore le niveau de protection.

- Pour lutter contre l'argent de la drogue, **des agences de recouvrement des avoirs confisqués aux trafiquants** seront mises en place dans tous les Etats de l'Union, afin de faciliter le recours systématique aux textes internationaux et européens organisant la coopération judiciaire en matière de saisie des avoirs criminels et de blanchiment.
- Pour bloquer les routes de la drogue, **des plates-formes régionales de sécurité** seront mises en place partout où ce sera nécessaire. Il s'agit de compléter le réseau existant (JIATF/S aux Caraïbes, MAOC-N en Atlantique, CeCLAD-M en Méditerranée, Force de frappe de la Baltique). Toutes ces « sentinelles » auront pour missions l'échange des renseignements opérationnels et la mise en œuvre de ripostes rapides et adaptées (interceptions de bateaux en mer, enquêtes coordonnées, contrôles de passagers aériens...).
- Pour entraver la production, **la coopération internationale et européenne sera renforcée en matière de lutte contre le détournement et le trafic de précurseurs chimiques de drogues** (équipes communes européennes).

Coopération internationale

- Pour aider les pays de production, un effort financier accru est prévu pour la mise en œuvre de **projets de développement de cultures de substitution à la culture des plantes servant à fabriquer des drogues illicites** (pavot, coca, cannabis).
- Nouvelle plaque-tournante du trafic de drogues et notamment de la cocaïne, **l'Afrique de l'Ouest** est explicitement citée comme une **nouvelle zone d'action prioritaire** pour la mise en œuvre de projets de coopération visant à réduire la demande et l'offre de drogues.

Observation/ Recherche

- Pour s'appuyer sur des données toujours plus fiables, de nouveaux indicateurs seront définis, y compris en matière de criminalité liée à la drogue, de marchés de la drogue et de culture illicite.
- Une étude scientifique sera conduite, à l'échelle de l'Union européenne, sur **le rôle d'Internet dans le trafic de drogues**, ainsi que sur les mesures à mettre en œuvre au plan national, européen et international.

Contact Presse

Nathalie Bobichon, chargée de communication

Tél. : 01 44 63 20 57

Email : nathalie.bobichon@mildt.premier-ministre.gouv.fr